

Mis en ligne le Vendredi, 16 septembre 2005

**ILS VEULENT QUE L'ÉTAT RECONNAISSE LEURS COMPÉTENCES**

## **L'incroyable précarité des médecins diplômés hors Union européenne**



Le docteur Imane Ghosn et son chef de service gynécologie obstétrique de la maternité du centre hospitalier de Chalon-sur-Saône, le docteur Louis Fournier

**Un médecin qui a obtenu son doctorat en dehors de l'Union européenne ne peut exercer en France qu'à l'hôpital, sous tutelle d'un chef de service. Et il est moins bien payé. Exemple à Chalon.**

Bardés de diplômes, ils exercent dans les hôpitaux avec un salaire bien inférieur à celui de leurs collègues et vivent dans une certaine précarité puisque leurs contrats sont « renouvelables » (ou pas) tous les six mois. Ces médecins, au nombre de 3 000 en France et 22 en Saône-et-Loire, ont le seul tort d'avoir obtenu leur doctorat en dehors de l'Union européenne. A l'appel du syndicat SNPADHUE, ils manifestaient hier à Paris et demandaient à leur ministre une « validation des acquis de l'expérience » pour les praticiens justifiant de trois ans d'expérience professionnelle dans les hôpitaux français. Et ils menaçaient de se mettre en grève si leur dossier n'avancait pas. Ils ont obtenu

des avancées (lire notre encadré).

Le parcours d'Imane Ghosn est pourtant exemplaire. Cette femme âgée de 45 ans a dû travailler très dur pour en arriver là : elle est assistante spécialiste associée auprès du chef de service de gynécologie obstétrique à la maternité du centre hospitalier de Chalon-sur-Saône. D'origine marocaine, elle a profité d'un échange entre son pays et l'ex-URSS pour partir en Ukraine où elle a obtenu son diplôme de médecin au terme de sept années d'études.

En 1990 elle était reçue brillamment à un concours organisé en France lui permettant de suivre au CHU de Clermont-Ferrand une formation de spécialité en gynécologie obstétrique et 6 ans plus tard elle obtenait donc ce qui se nommait à l'époque un diplôme inter universitaire de spécialité. Sa compétence était telle que pendant sa propre formation, on lui a demandé d'être formatrice au centre international d'endoscopie.

Imane Ghosn a ensuite suivi des stages validants : 1,5 an au Puy-en-Velay et 2,5 ans en Martinique. Et depuis près de 3 ans, elle exerce donc à la maternité de Chalon.

Depuis 17 ans elle porte la blouse blanche, mais un problème de taille subsiste : « Je suis gynécologue, obstétricienne et sexologue, et je vais encore suivre une formation complémentaire en sexologie.

Comme j'ai obtenu mon diplôme de médecine générale en dehors de l'Union européenne, je dois travailler au centre hospitalier sous tutelle d'un chef de service, mais je ne peux pas prescrire une pilule en ville. La médecine libérale m'est interdite. A l'hôpital, j'opère, je consulte, j'assure les permanences et tout cela avec un salaire inférieur d'environ 40 % . »

Son chef de service, le docteur Louis Fournier, la soutient complètement : « On constate un problème démographique, une pénurie importante de gynécologues en ville et dans les hôpitaux. Des mesures sont en cours pour pallier cette pénurie, mais actuellement on est dans un grand creux.

Il y a deux populations différentes de médecins diplômés hors U.E. Il y a ceux qui sont là, comme Imane, depuis des 10 ans et plus (15 ans dans son cas) et qui sont parfaitement soutenus par les praticiens hospitaliers et par l'administration de l'hôpital. Ils demandent l'autorisation d'exercer la médecine en France. Ils sont médecins dans l'hôpital et ne le sont plus dès qu'ils en sortent : ce n'est pas normal. Et puis il y a des médecins qui arrivent, qui sont inconnus du bataillon, et que l'on met au même niveau que les autres. Ceux-là, soit on les forme et ils repartent exercer une médecine de qualité dans leurs pays, soit on se donne un certain nombre d'années pour les former et évaluer la qualité de leur pratique, pour les préparer à un concours français spécifique. Mais on arrête l'hypocrisie.

Ceux qui sont soutenus, comme Imane Ghosn, nous rendent un service énorme. Elle est très fiable, on la soutient totalement. C'est un problème d'honnêteté intellectuelle vis-à-vis de ces gens qui ont beaucoup travaillé. On les a beaucoup utilisés dans les hôpitaux, on doit les autoriser à s'installer en ville où il y a un besoin. »

Le cri du cœur de la gynécologue, qui est très appréciée de la clientèle (la maternité de Chalon procède à 2 000 accouchements par an et dispose d'un service attaché de néonatalogie) mérite d'être entendu :

« J'adore mon travail, ce que je fais, je viens tous les matins avec le sourire. mais cette situation est pénible. Tous les six mois, mon contrat doit être renouvelé. A 45 ans, j'ai envie de stabilité pour exercer mon métier sereinement. Je voudrais que l'on reconnaisse toutes mes compétences et qu'on me donne l'autorisation d'exercer la médecine en France, en reconnaissance du service rendu à l'État français. »

Denis Wuyam

---

© Copyright Le Journal de Saône et Loire

Lien page Web

<http://www.lejssl.com/semaine/2005.0916/setl/20050916.JSA0397.html>